



MODULE DE PERFECTIONNEMENT

22 AVRIL 2023

Dr Jean Pierre BAROIN et Dr Eduard Matei
PRETORIAN

OBJECTIFS DE LA FORMATION

CETTE FORMATION D'UNE JOURNÉE A POUR BUT **D'APPROFONDIR LES NOTIONS ABORDÉES LORS DES MODULES DIAGNOSTIC ET THÉRAPEUTIQUE**, AFIN D'AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE ET LE SUIVI DES PATHOLOGIES RESPIRATOIRES DU SOMMEIL.

module de **perfectionnement**

Perfectionnement au
DIAGNOSTIC ET À LA PRISE EN CHARGE DU SAS

Entraînement à la
LECTURE DE TRACÉS POLYGRAPHIQUES

Etude de
CAS CLINIQUES COMPLEXES

Etude de
CAS SÉLECTIONNÉS PAR LES PARTICIPANTS

PROGRAMME DE LA FORMATION

PERFECTIONNEMENT AU DIAGNOSTIC ET A LA PRISE EN CHARGE DU SAS

8h00 – 8h30 Présentation du cours

8h30 – 10h30

ÉTUDE DE CAS CLINIQUES

- Le SAS central
- La ventilation du SAS obstructif
- Les alternatives à la PPC
- Lecture de polygraphie ventilatoire et polysomnographie

10h30 – 11h00 Pause

11h00 – 12h30

ÉTUDE DE CAS CLINIQUES

- Les données machines
- Diagnostic d'une somnolence diurne excessive
- Les événements respiratoires résiduels sous PPC et SAS émergent

12h30 – 13h30 Déjeuner

13h30 – 15h30

ÉTUDE DE CAS CLINIQUES

- La somnolence résiduelle sous PPC
- La conduite à tenir en cas de pathologies respiratoires associées au SAS
- La réglementation somnolence et conduite automobile

15h30 – 17h00

DISCUSSION AUTOUR DE CAS CLINIQUES

CAS CLINIQUES SÉLECTIONNÉS PAR LES PARTICIPANTS

17h00-17h30

QUIZZ : PIÈGES ET ASTUCES

FIN DE LA FORMATION

INFORMATIONS PRATIQUES

MODULE DU 22 AVRIL 2023

LIEU DE LA FORMATION

Hôtel Mercure Philharmonie La Villette
216 avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. 01 44 84 18 18

ORGANISATION ET INSCRIPTIONS

Agence MACO | Coralie Martin 06 77 85 60 41
Mail : contact@cardiosleep.fr | www.cardiosleep.fr

HÉBERGEMENT

Si vous souhaitez une proposition d'hébergement, des chambres sont optionnées à :

Hôtel Mercure Philharmonie La Villette
216 avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. 01 44 84 18 18

RÉCAPITULATIF DE L'INSCRIPTION

MODULE DU 22 AVRIL 2023

INSCRIPTION DPC

Je souhaite m'inscrire à la formation en DPC :

1/ Je me connecte sur mondpc.fr / ou sur agencedpc.fr

Je cherche la formation à l'aide des références suivantes: Numéro organisme **7962** et référence de l'action **79622325014**.

2/ Je sélectionne la date souhaitée

3/ J'envoie un chèque de caution d'un montant de 800€ avec mon bulletin de participation

Selon le montant de votre prise en charge, un complément pourra demeurer à votre charge.

Si la formation est suivie dans son intégralité, le chèque de caution vous sera restitué et ne sera donc pas encaissé.

Attention, votre inscription ne sera validée qu'à réception de tous les éléments.

RÉCAPITULATIF	Prix Unitaire	Prise en charge DPC	TOTAL
FORMATION Module de Perfectionnement	800 €		
HÉBERGEMENT Nuit du 21 Avril	135 €	0 €	
TOTAL TTC			

J'envoie mon chèque par voie postale à l'ordre de « **C&SA** » à l'adresse suivante : Agence MACOGESTION, 15 rue de la Bergerie, 64 200 BIARRITZ

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TARIFS, RÈGLEMENT, FACTURATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les droits d'inscription comprennent l'accès aux cours, aux ateliers, les supports de cours ainsi que les pauses et le déjeuner. Les frais de réservation hôtelière ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

Le coût de toute formation commencée est intégralement dû.

Le paiement de l'intégralité du coût de la formation est à effectuer à l'inscription afin de valider votre participation.

Cette formation peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la formation **si celle-ci est suivie dans son INTEGRALITE.**

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation (y compris les options d'hébergement) à ladite action resteront exigibles à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation.

Au vu du contexte sanitaire, si nous nous voyons dans l'obligation de transformer la formation présentielle en format classe virtuelle, aucun remboursement ne pourra être demandé hormis bien sûr les frais d'hébergement. Une formation suivie en classe virtuelle est considérée comme étant une formation présentielle par L'Agence Nationale du DPC.

CardioSleep se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

INFORMATIONS LOGISTIQUE

Agence MACOGESTION

15 rue de la Bergerie

64 200 BIARRITZ

Coralie MARTIN : 06 77 85 60 41

contact@cardiosleep.fr